



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX
الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום



LES BUS DE L'APARTHEID

L'Etat d'Israël franchit une nouvelle étape dans son insupportable politique : elle concerne cette fois les transports. L'apartheid dans ce domaine est déjà très édifiant, c'est celui des réseaux routiers. Il existe en effet en Cisjordanie occupée deux réseaux : l'un est réservé aux Juifs (colons ou militaires), et l'autre est abandonné aux Palestiniens, évidemment soumis aux check-points et autres contrôles militaires incessants.

A présent, après les routes, ce sont donc les transports en autobus (les seuls existants) qui séparent les Palestiniens de Cisjordanie du reste de la population.

Rassurons-nous, c'est soi-disant pour le bien des Palestiniens ! Il s'agit en effet de faciliter leurs déplacements et de les « protéger » ... des colons, qu'il s'agit de protéger eux-mêmes ... des Palestiniens, tous « terroristes » potentiels ou réels, comme chacun le sait ... En matière de cynisme et d'hypocrisie, on atteint là des sommets !

Ces bus de la honte ont suscité de vives protestations parmi les ONG israéliennes pour les droits humains.

La ségrégation raciste dans les transports est une base des politiques d'apartheid. Souvenons-nous de Rosa Parks, femme noire qui s'est révoltée, en 1955, contre la ségrégation raciale dans les bus pour blancs aux Etats Unis, et a été soutenu par Martin Luther King.

Souvenons-nous aussi du système d'apartheid sud-africain.

L'Etat d'Israël est bien un Etat d'apartheid, ainsi que l'a établi la troisième session du Tribunal Russell sur la Palestine, au Cap en novembre 2011.

« L'apartheid est un système de ségrégation et de discrimination sociale institutionnalisées, dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre, et de l'opprimer systématiquement » (résolution des Nations Unies du 30 novembre 1973)

L'apartheid est déjà pratiqué en Israël dans de nombreux domaines. Ces dernières années le régime de lois discriminantes envers les Palestiniens y a été renforcé, essentiellement concernant la terre et la citoyenneté. Cela concerne en particulier :

- L'obligation de ne pas mettre en cause la nature juive de l'Etat d'Israël
- La confiscation des terres des Palestiniens pour l'utilisation exclusive des citoyens juifs
- Les discriminations en matière d'application de la loi sur la réunification familiale
- L'accès très limité ou interdit à certains emplois du fait de ne pas avoir fait le service militaire
- Le bilinguisme officiel de moins en moins respecté

L'impunité constante de l'Etat d'Israël doit cesser ! Les citoyens du monde respectueux des droits humains peuvent agir : le peuple palestinien a initié une Campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), inspirée par le boycott qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Cette campagne progresse, ralliez la !

Le bureau de l'UJFP, le 5 mars 2013

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 78 38 34 94 • e-mail : contact@ujfp.org • site : www.ujfp.org